

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)[2005-00-122](#)[Item](#)[Marie Moret à monsieur Chastanier, 28 mai 1900](#)

Marie Moret à monsieur Chastanier, 28 mai 1900

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote Familistère de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation 1 p. (441v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 28 mai 1900, Familistère de Guise, Familistère de Guise, inv. n° 2005-00-122

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54790>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 mai 1900](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination 12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

Résumé Marie Moret envoie à l'imprimeur des épreuves corrigées du prochain numéro du *Devoir* et l'épreuve de la 29e feuille du tiré à part des *Documents biographiques* pour laquelle elle demande le bon à tirer.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quint Familistère

26 Mai 1900

Monsieur Chastanier,

J'ai l'honneur de vous
remercier, par le courrier,

- 1^{re} Les épreuves des pages
338 à 354, me confiant à
votre vigilance habituelle
pour les corrections
indiquées ;

- 2^{de} L'épreuve de la feuille
355 tirée à part, vous
priant de vouloir bien
me envoyer une 2^e épreuve

pour le "Ban à tirer", en y
joignant celle-ci pour le
contrôle.

Agreez je vous prie,
Monsieur, mes civilités
perfectes

Marie Gaden